

COMPTE RENDU

Bureau du 14 octobre 2013

Membres			
Jean-Claude	BALLON	Mâron	Présent
Didier	BARACHET	Ardentes	
Chantal	BARREAU	Argy	Présente
Michel	BLONDEAU	Pays	Présent
Jacques	BREUILLAUD	Jeu-les-Bois	Présent
Luc	DELLA-VALLE	Déols	Excusé
Jacky	DEVOLF	Arthon	Présent
Gisèle	DORR	Chézelles	Présente
Astrid	GAIGNAULT	Diors	Présente
Gilbert	GAULUE	Saint-Genou	Présent
Michel	GEORJON	Châteauroux	Excusé
Jean-Pierre	LEMIERE	Montierchaume	Présent
Evelyne	MAUDUIT	Buzançais	Excusée
William	STEVANIN	Etrechet	Présent
Robert	VALLEE	Villedieu-sur-Indre	
Christophe	VANDAELE	Vendœuvres	Présent

Invités (ées) Présents (es)			
Anne ROGEON, Pays		Présente	

La séance est ouverte par le président M. BLONDEAU à 16 heures 30. Il informe d'un point supplémentaire à l'ordre du jour : la modification simplifiée du PLU de Villedieu dont le délai pour rendre un avis est de 3 semaines.

Point n°1 : AVAP de Châteauroux

Monsieur BLONDEAU donne lecture de la note d'information sur ce document.

L'AVAP telle que présentée est compatible avec le SCOT notamment le défi 1 : conforter la qualité urbaine et environnementale des espace et des patrimoines de notre territoire, au sein duquel les points suivants sont concernés :

- valoriser le patrimoine urbain et promouvoir la qualité architecturale et environnementale des aménagements : objet de l'ensemble de l'AVAP
- intégrer davantage la vallée de l'Indre dans des logiques de développement urbain. En zone urbaine, mettre en valeur les percées visuelles sur la vallée : l'ensemble des règles du secteur PN répond à ces objectifs
- développer des initiatives diversifiées de valorisation récréative et de loisirs : pris en compte dans le cadre de la réglementation du secteur PNe.

Les membres du bureau donnent donc un avis favorable à ce document.

Point n°2 : modification simplifiée du PLU de Villedieu

La modification porte sur la suppression de l'emplacement réservé n°5 (767.61m²). La commune s'en est portée acquéreur dans l'objectif de réaliser les travaux nécessaires à la desserte d'un futur quartier de 90 lots situé sur le hameau de «Mehun».

La commune possédant désormais cet emplacement réservé, celui-ci n'a plus vocation à apparaître dans les documents constitutifs du PLU.

Cette modification n'est pas en opposition avec le SCoT et les membres du bureau donnent donc un avis favorable à cette modification.

Point n°3 : questions diverses

Monsieur BLONDEAU informe du départ de Pauline HERAULT, chargée de mission SCOT. Un appel à candidature va être lancé auprès du centre de gestion pour un recrutement au 1^{er} janvier 2013.

Pour la révision du SCOT, Monsieur BLONDEAU propose de faire appel à Monsieur BAFERT, consultant et expert en matière d'urbanisme. Les missions qui pourraient lui être confiées seraient les suivantes :

- conseil et assistance concernant la procédure de révision
- animation des réunions de concertation de concertation et de travail
- aide à la rédaction de documents spécifiques à la procédure de révision
- relecture de documents rédigés dans le cadre de la révision.

Après discussion les membres du bureau approuvent cette proposition qui limitera les interventions de cabinets d'études. Elle fera l'objet d'une délibération lors du prochain comité syndical.

Monsieur BLONDEAU présente les modifications à apporter au règlement intérieur, suite à la fusion du Pays avec le SCOT. Elles seront soumises à l'approbation des membres du comité syndical lors de la prochaine réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17H30.